



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 55 - Accueil périscolaire – Tarifs année scolaire 2022-2023

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT
M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Accueil périscolaire – Tarifs année scolaire 2022-2023**EXPOSÉ**

Par délibération en date du 30 juin 2021, le Conseil Municipal de Châteaubriant a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire (APS) ainsi que les tranches de quotient familial pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

Tranches de quotient familial	TARIFS HORAIRES Proposition Com-Com Chât-Derval 2021-2022	TARIFS HORAIRES 2021-2022	Soit un tarif au ¼ d'heure 2021-2022
1. < 400 € • Tarif (A)	0,92 €	0,92 €	0,23 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	1,04 €	1,04 €	0,26 €
3. 651 € ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	1,16 €	1,16 €	0,29 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	1,24 €	1,24 €	0,31 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	1,36 €	1,36 €	0,34 €

Par courrier en date du 18 mai 2022, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fixe les tarifs des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire prochaine. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal décide, au titre de l'année scolaire 2022-2023 :

- De fixer les tranches de quotient familial et les tarifs horaires de l'accueil périscolaire selon les tarifs de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;
- De maintenir la facturation au ¼ d'heure de présence pour l'APS à partir du tarif horaire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et en arrondissant au centime supérieur ;
- De fixer le tarif, selon le tableau suivant :

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs horaires proposition com-com castel. 2022-2023	Tarif au ¼ d'heure des APS	
		2021-2022 (pour mémoire)	2022-2023
1. < 400 € • Tarif (A)	0,94 €	0,23 €	0,24 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	1,06 €	0,26 €	0,27 €
3. 651€ ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	1,18 €	0,29 €	0,30 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	1,26 €	0,31 €	0,32 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	1,39 €	0,34 €	0,35 €

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
À l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220707-18-DE

Acte exécutoire de séance,

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le 07-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 7/07/2022



Le Maire,
Alain HUNAUT